

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

500

P + (N)

OBJET : Convention de mise à disposition d'un espace communal dit «Plateau de Marconi»

P. J. : 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa souhaite contribuer à améliorer les conditions de vie au sein des quartiers et renforcer les relations entre les quartiers.

Ainsi, la Ville encourage et soutient les associations dont les projets participent à faciliter et conforter le lien social entre toutes les générations, toutes les communautés.

Pour ce faire, la Commune désire mettre à disposition de l'association des Hauts de Marconi pour la défense des droits du propriétaire et de l'association des Hauts de Marconi pour la défense des intérêts des locataires et le développement des partenariats avec d'autres associations et les institutions, un espace clôturé d'une surface de 105 m² environ, doté d'un faré ouvert d'une superficie de 17 m² environ afin que puissent être organisés des mini marchés et autres manifestations festives destinés aux enfants, aux familles du quartier et des quartiers environnants.

La convention de mise à disposition du «Plateau de Marconi» est consentie à titre gratuit, et définit les modalités d'utilisation de cet espace.

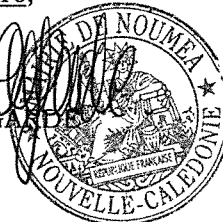
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer avec chacune des deux associations une convention pour une durée d'UN (1) an à compter de la signature des présentes, renouvelable TROIS fois (3) par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de TROIS (3) mois donné de part et d'autre par lettre recommandée avec avis de réception.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 mai 2018

Le Maire,

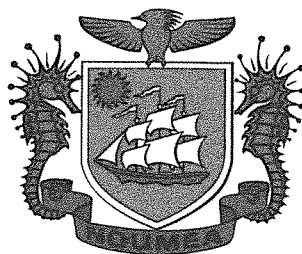
Soma LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	:	28	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de votants (16 procurations)	:	44	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
<u>SORTIE DE :</u> M. G. YANNO			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 500

autorisant la signature de la convention de mise à disposition d'un espace communal
dit «Plateau de Marconi»

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/522 portant création des conseils de secteur et du conseil des quartiers et approuvant la charte des instances de démocratie participative,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/105 du 15 mai 2018,

La Commission de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire, ou son représentant, est habilité à signer l'Association des Hauts de Marconi pour la défense des droits du propriétaire d'une part, et l'association des Hauts de Marconi pour la défense des intérêts des locataires et le développement des partenariats avec d'autres associations et les institutions d'autre part, une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un espace communal dit «Plateau de Marconi».

ARTICLE 2 /

Cette convention d'une durée d'un an, renouvelable TROIS fois (3) par tacite reconduction, est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

ARTICLE 4 /

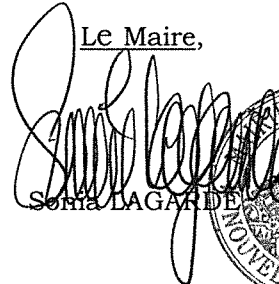
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée aux intéressés.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire,


SONIA LAGARDE


DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
SG	- 1
D.P.V. (SDP)	- 1
ASS. DES HAUTS DE MARCONI	- 1
ASS. DES HAUTS DE MARCONIE	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
et notifié le **22 JUIN 2018**
et ~~publié~~ publié le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit

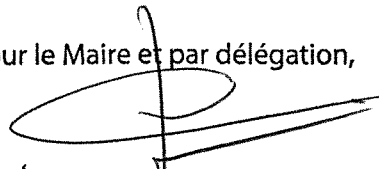


Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances